



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EAU, BIODIVERSITÉ, PAYSAGES

Quelles sont les attentes des services de la DREAL Grand Est face aux enjeux de la Cigogne noire ?

Sommaire

1. Rappels sur la biologie de l'espèce et les impacts de l'éolien
2. Attentes concernant l'étude spécifique à réaliser
3. L'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser



1. Rappels sur la biologie de l'espèce et les impacts de l'éolien

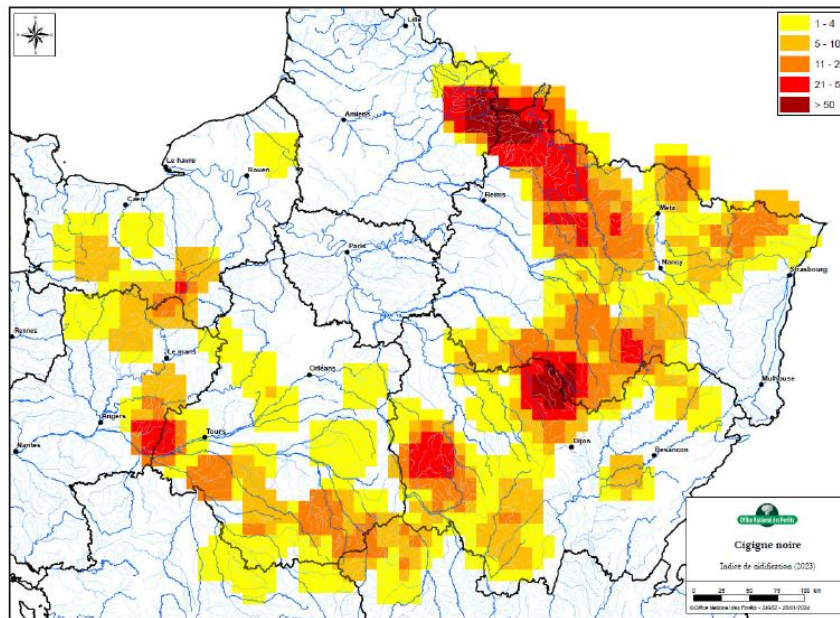
Une population en expansion, qui reste fragile

Espèce forestière qui se nourrit de poissons, d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques, pouvant vivre jusqu'à 25 ans.

Mais avec un faible taux de croissance.

Présente une grande partie de l'année en France :

- Niche dans la moitié nord du pays : entre 120 et 150 couples en France
- Présente en France lors des deux périodes de migration avec des haltes, notamment dans les lacs champenois
- Hivernent majoritairement en Afrique subsaharienne mais niche de plus en plus dans le sud de l'Europe (Espagne) avec le réchauffement climatique.



Carte de l'indice de nidification de la Cigogne noire (ONF, 2024)

N.B. : la Seine-et-Marne est également concernée par de la nidification depuis 2025

D'où l'importance de sa protection

- Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- Protégée par l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire
- Classée En Danger sur la Liste rouge nationale et la Liste rouge Grand Est pour les couples nicheurs
- Bénéficie d'un Plan de sauvegarde national et d'un réseau dédié : le Réseau Cigogne noire depuis 2012 regroupant de nombreux acteurs : ONF, LPO, LOANA, ACETAM, Parc national de forêts...



Le Grand Est a une grande responsabilité dans la protection de l'espèce

La région Grand Est est la principale région de France pour la nidification de l'espèce, elle accueille plus de la moitié des nids connus en France, notamment en Champagne-Ardenne et en Lorraine :

Champagne-Ardenne		Lorraine		Alsace	
Ardennes	6	Meurthe-et-Moselle	1	Bas-Rhin	3
Aube	3	Meuse	7	Haut-Rhin	0
Marne	0	Moselle	6		
Haute-Marne	10	Vosges	4		

Nombre de nids par département en 2023

Une espèce au territoire vaste...

Habitat de reproduction : les grands massifs forestiers

Niche dans des grands massifs boisés, dans des chênes.

Les couples présentent une grande fidélité à leur site de reproduction mais changent fréquemment de nid, ce qui rend difficile le suivi des couples.

Habitat d'alimentation : les cours d'eau peu profonds (inférieurs à 50 centimètres) et éloignés de toute perturbation

La fidélité aux zones d'alimentation est également très importante.

Les zones de gagnage sont constituées d'un ensemble (chevelu) de petites rivières et ruisseaux en tête de bassin versant afin de trouver du Chabot commun.

Une très forte capacité de déplacement

Le territoire d'une Cigogne noire s'étend sur environ 30 000 hectares, utilisé de manière quotidienne. Ainsi, l'espèce est capable de s'éloigner à plus de 40 kilomètres de son nid pour s'alimenter.

En général, les deux individus du couple exploitent des zones de gagnage situées sur deux bassins versants différents, ce qui augmente la capacité de dispersion de l'espèce.

... qui peut rentrer en conflit avec le développement éolien

Mortalité causée par les éoliennes assez faible

Au moins 18 cas de mortalité sont recensés en Europe (programme ICONE, 2026), dont 3 en France et 1 dans la Meuse.

Perte d'habitat

Espèce très farouche et sensible au dérangement, notamment autour de son nid : abandon.

Adopte généralement une approche craintive, ce qui peut expliquer sa faible mortalité : perte de zones de gagnage si des aménagements sont situés à proximité : rayon d'évitement de 1,5 kilomètre pour l'éolien (DREAL Bourgogne, 2016).

Effet barrière

Certaines études GPS montrent une évolution du comportement de l'espèce suite à l'installation d'un parc éolien.

Exemple au Parc National de Forêts où certains parcs éoliens ne sont pas traversés par l'espèce. L'ensemble du territoire situé derrière n'est plus utilisé et perdu par le couple. Des voies de déplacement entre sites de nidification et zones d'alimentation sont donc supprimés. **D'où la nécessité de les caractériser au mieux.**

2. Attentes concernant l'étude spécifique à réaliser

Les organismes à consulter en phase amont

Lors de la phase amont du dossier, plusieurs organismes peuvent être consultés afin de compiler l'ensemble des informations concernant cette espèce patrimoniale :

- Le Réseau Cigogne noire au travers de l'Office National des Forêts notamment qui suit régulièrement l'espèce : contact@cigogne-noire.fr afin de recueillir les données existantes sur le secteur étudié.
- L'Office des données naturalistes du Grand Est (Odonat) qui regroupe 31 associations naturalistes, ainsi que leurs données respectives.
- Différentes associations qui travaillent spécifiquement sur le sujet et qui sont capables de produire des synthèses bibliographiques sur les espèces patrimoniales régionales : LPO, LOANA et ReNard notamment.



Agir pour
la biodiversité



Agir pour
la biodiversité



Les recommandations concernant l'étude spécifique

Si, dans la phase précédente de recherche bibliographique, la zone étudiée est fréquentée par l'espèce en phase de nidification (entre mi-mars et fin juillet), alors une étude spécifique à cette espèce est attendue.

Elle consiste en plusieurs études complémentaires :

- Analyse cartographique pour identifier les habitats favorables à l'espèce dans un rayon éloigné (10-15 kilomètres) : grands massifs boisés propices à la nidification, cours d'eau favorables à l'alimentation et estimation des voies de déplacements entre ces deux milieux.
- Des points d'observations de 2 heures sur des points en hauteur, avec un minimum de 6 jours de recherche, répartis dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet. Les abords proches du projet et les mois de mai et juin sont à privilégier (fréquence des ravitaillements et imminence de l'envol des jeunes).
- **Installation de pièges photographiques** au niveau des cours d'eau favorables pré-identifiés et sur l'ensemble de la période de nidification. Le protocole LOANA doit servir de base pour cette étude (aire d'étude de 3 kilomètres autour du projet qui peut être élargie selon les spécificités de la zone).

L'objectif final de cette étude est d'arriver, au maximum, à identifier les massifs forestiers susceptibles d'accueillir de la nidification, les zones de gagnage et les voies de déplacement entre les deux afin d'estimer la fréquentation potentielle de la zone d'implantation par l'espèce.

Le dernier travail régional réalisé en Haute-Marne

Suite à la demande du préfet de la Haute-Marne en 2024, un protocole a été travaillé entre la DREAL Grand Est, l'ONF et la filière éolienne. Sa dernière version présente quelques différences par rapport à nos précédentes recommandations :

- Une étude bibliographique basée sur la Carte de l'indice de nidification de la Cigogne noire et sur le réseau Cigogne noire.
- Une étude renforcée de terrain déclinée en deux volets selon le rayon de prospection :
 - Un rayon situé entre 3 et 5 kilomètres (selon le contexte) avec 6 à 8 jours de recherche sur le terrain, avec des points d'observations de 2 heures, avec 2 observateurs. La phase de terrain en période de reproduction devra couvrir la période allant de mi-mars à mi-juillet afin d'observer les axes de déplacement, les hauteurs de vol et les comportements des individus + 6 jours minimum de terrain de mi-mars à mi-juillet, avec pose de pièges photographiques sans appât sur un cycle biologique complet pour l'identification des zones de gagnage.
 - Un rayon de 15 kilomètres avec 3 à 5 passages spécifiques à l'espèce, à 2 observateurs minimum pour l'observation des individus en vol avec une durée d'observation minimale de 2h par point d'observation pour permettre le suivi des directions de vol des oiseaux, la localisation des zones de gagnage ainsi que la tentative de délimitation des domaines vitaux.

Au final, la méthodologie et l'objectif final de cette étude sont assez similaires à nos recommandations précédentes. Il ne faut cependant pas oublier que c'est une espèce avec une grande capacité de déplacement. Il est donc important d'avoir une analyse large de l'utilisation de ses milieux favorables. L'étude de terrain permet ainsi de compléter les données bibliographiques.

Le GT éolien organisé par la DGALN

Depuis cette année, un groupe de travail a été lancé afin de rassembler de nombreux acteurs nationaux pour établir un cadre de travail concernant la conciliation des enjeux liés à la protection de l'espèce, de ses habitats et le développement éolien.

Il est donc possible que le cadre actuel soit amené à évoluer. Cependant, l'objectif est de se baser sur des travaux déjà engagés dans certaines régions, notamment le Grand Est qui applique déjà une évaluation des projets au cas par cas. La filière étant au cœur des acteurs invités à ce groupe, elle sera au courant des éventuels changements à réaliser lors des prochains dépôts de dossiers.

L'ADEME et l'OFB ont proposé de publier 2 notes pour cet été : une synthèse des connaissances à date et une première version des lignes directrices. Cette dernière se décline en quatre parties :

- Un pré diagnostic à l'échelle paysagère et l'étude des impacts cumulés. Cette partie sera basée sur la Carte nationale des habitats favorables et des données regroupées au niveau de l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité.
- Une étude de terrain approfondie à définir en fonction du pré diagnostic.
- Un volet sur les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement concernant cette espèce.
- Les mesures de suivi, que ce soit au niveau du parc et à l'échelle nationale.

3. L'application de la séquence ERC

Les mesures adaptées à la Cigogne noire

Évitement	Réduction	Compensation	Accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> • Autour des massifs boisés accueillant de la nidification*. • Tampon d'1,5 kilomètre autour des zones de gagnage identifiées. • Pas d'implantation au niveau des voies de déplacement entre les sites de nidification et d'alimentation à cause du risque de fracture de l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Système de Détection de l'Avifaune (SDA) peut être utilisé pour détecter l'espèce et réduire les risques de collisions. • Peu de mesures de réduction existent pour prévenir la perte d'habitats. • Arrêt des éoliennes en journée, sur l'ensemble de la période de nidification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de cours d'eau utilisés comme zones de gagnage et/ou avec la présence du Chabot commun, en dehors de secteurs éoliens et dans des zones avec la présence avérée de la Cigogne noire. • Reconversion de terres arables en zone de gagnage favorable. • Enfouissement de lignes moyenne tension, balisage de lignes haute tension dans un rayon de 15 kilomètres autour d'un nid, neutralisation de poteaux dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des programmes d'études sur l'espèce. • Balisage à grande échelle d'adultes et de jeunes au nid, sur plusieurs années, et sur plusieurs secteurs à enjeux.

* La jurisprudence régionale récente va également dans ce sens avec différents périmètres d'évitement autour des sites de nidification : CAA de Nancy (2023, 2024).

Merci pour votre écoute

Questions-Réponses

